



**HAL**  
open science

# Le “ sacré ” et le “ profane ” dans les écrits de clercs français des XVIIe et XVIIIe siècles

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Le “ sacré ” et le “ profane ” dans les écrits de clercs français des XVIIe et XVIIIe siècles. Les écrits du for privé en Europe (Moyen Âge, époque moderne, époque contemporaine), Jean-Pierre Bardet; François-Joseph Ruggiu, Dec 2006, Paris, France. pp.431-442. hal-01972076

**HAL Id: hal-01972076**

**<https://uca.hal.science/hal-01972076>**

Submitted on 20 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HISTOIRE

MÉMOIRES  
VIVES

Sous la direction de  
Jean-Pierre Bardet, Elisabeth Arnoul  
et François-Joseph Ruggiu

LES ÉCRITS DU FOR PRIVÉ EN EUROPE  
du Moyen Âge à l'époque contemporaine  
Enquêtes, Analyses, Publications

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX

# Les écrits du for privé en Europe

(du Moyen Âge à l'époque contemporaine)

*Enquêtes, Analyses, Publications*

Sous la direction de

Jean-Pierre Bardet, Élisabeth Arnoul  
et François-Joseph Ruggiu

**Presses Universitaires de Bordeaux**  
Université Michel de Montaigne Bordeaux 3  
Domaine Universitaire  
33607 PESSAC CEDEX — FRANCE  
Courriel : [pub@u-bordeaux3.fr](mailto:pub@u-bordeaux3.fr)  
Site internet : [www.pub.u-bordeaux3.fr](http://www.pub.u-bordeaux3.fr)  
ISBN : 978-2-86781-560-7

© Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac, 2010

# Les écrits du for privé en Europe (du Moyen Âge à l'époque contemporaine)

*Enquêtes, Analyses, Publications*

Sous la direction de

Jean-Pierre Bardet, Élisabeth Arnoul  
et François-Joseph Ruggiu

*Collection « Mémoires Vives »*

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX



## *Le « sacré » et le « profane » dans les écrits de clercs français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*

Stéphane Gomis

Dans un article paru en 1901, Maurice Dumoulin écrit : « Il se trouve aussi que des gens d'Église, que des moines, indifférents par définition aux choses du siècle, ont composé [des livres de raison], et », ajoute-t-il, « ce ne sont pas les moins intéressants<sup>1</sup>. » Cet érudit est peut-être le premier à avoir attiré, tout spécialement, l'attention du chercheur sur ce type de scribes. Certes, avant lui, Philippe Tamizey de Larroque avait signalé l'existence de quelques écrits rédigés par des clercs<sup>2</sup>. Louis Guibert avait également publié quelques-uns d'entre eux, tels que le « Cahier memento » de Martial Robert, prêtre communaliste à Aix-sur-Vienne, tenu dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. En outre, en 1880, Alfred Coulondres avait édité le journal de Bernard-Laurent Soumille (1703-1774), prêtre-bénéficiaire attaché à la collégiale de Villeneuve-lez-Avignon, tout en ayant cru « devoir toutefois retrancher les faits trop personnels et ceux qui ne pourraient en rien intéresser le lecteur (*sic*)<sup>4</sup> ». Néanmoins, à aucun

---

<sup>1</sup> Maurice Dumoulin, « Les livres de raisons », *Revue de Paris*, année 8, t. III, mai-juin 1901, p. 404-430, voir p. 413.

<sup>2</sup> Philippe Tamizey de Larroque, *Deux livres de raison de l'Agenais*, Auch-Paris, L. Cocharaux, 1893. Cet auteur a recensé exactement douze scribes appartenant au monde des clercs.

<sup>3</sup> Louis Guibert, « Cahier memento de Martial Robert, prêtre communaliste, à Aix-sur-Vienne (18 mai 1677-24 octobre 1702) », *Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois (de 1384 à nos jours)*, *Bulletin de la société historique et archéologique de la Corrèze*, t. 21, 1899, p. 292-307. Par ailleurs, cet érudit limousin, en association avec d'autres auteurs, a livré la transcription de trois autres écrits d'ecclésiastiques limousins.

<sup>4</sup> Alfred Coulondres, *Journal de Bernard-Laurent Soumille, prêtre-bénéficiaire de l'église collégiale de Villeneuve-lez-Avignon*, Alès, J. Martin, 1880.

moment, ces auteurs ne s'interrogent sur les spécificités propres à leur auteur et à la nature de ces documents. L'heure est, avant tout, à la sanctification de la famille d'autrefois. En effet, dans la continuité des travaux de Frédéric Le Play, « sortir les livres de raison de l'ombre », comme l'écrit Nicole Lemaitre, « c'est révéler la splendeur de la vie familiale ancienne où chacun était à sa place<sup>5</sup> ». Au regard de cette perspective, les particularités des écrits de clercs importaient peu, si ce n'est lorsqu'ils entraient dans le schéma explicatif avancé. Aujourd'hui, indubitablement le chercheur se trouve confronté à l'élaboration de nouveaux questionnements. Ainsi, des auteurs tels qu'Henri Platelle ou, plus récemment encore, Frédéric Meyer ont renouvelé notre approche<sup>6</sup>. Cette contribution n'entend pas répondre à toutes les questions suscitées par ce type de source. Il s'agit, plus modestement, d'ébaucher quelques résultats d'une enquête encore inachevée. Ainsi, les écrits du for privé ne sont-ils pas de nature à nuancer, à infléchir sur certains points en tout cas, notre connaissance du monde des clercs ? Quels sont les apports et les limites de ces documents ?

Précisons que notre étude porte exclusivement sur le clergé catholique séculier. Tout d'abord, il a semblé indispensable de définir précisément les caractéristiques du corpus étudié. Ensuite, nous interrogerons celui-ci, d'une part sous l'angle de la religion et des activités sacrées ; d'autre part, nous porterons notre regard sur les considérations et les occupations profanes<sup>7</sup>.

## De la nature du « for privé » ecclésiastique

La première étape consistait donc à réaliser un recensement des écrits du for privé émanant de gens d'Église issus du clergé séculier des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Lors d'une étape préalable, il importait de s'appuyer sur les travaux de recension parus, notamment dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, tels que ceux de Philippe Tamizey de Larroque, mentionnés précédemment. Il s'agissait ensuite

<sup>5</sup> Nicole Lemaitre, « Les livres de raison en France (fin XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Testo e Senso, Bollettino della ricerca sui libri di famiglia*, n° 7, 2006, p. 1-18, voir p. 6.

<sup>6</sup> Henri Platelle, *Journal d'un curé de campagne au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 1965 et Frédéric Meyer, *Un chanoine de Cavaillon au Grand siècle. Le livre de raison de Jean-Gaspard de Grasse (1664-1684)*, Paris, CTHS, 2002. À signaler également l'étude de Gérard Bouchard qui utilise le livre de raison de Christophe Sauvageon, prieur-curé de Sennely-en-Sologne entre 1675 et 1710 (*Le Village immobile. Sennely-en-Sologne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1971). Tout récemment, Anne Bonzon mentionne, fort justement, que « la curiosité récente pour les écrits du for privé ne s'est guère portée sur les curés ». Nous espérons contribuer ici à une meilleure connaissance de cette source (voir son intéressant article : « La question de l'identité des curés au XVII<sup>e</sup> siècle : Bilan et perspective des recherches françaises », *Rivista di storia della chiesa in Italia*, t. LX, n° 1, 2006, p. 31-48, voir p. 41).

<sup>7</sup> Très pratiquement, cette terminologie du « sacré » et du « profane » comprise dans le titre de cette communication, est à envisager selon une acception large.



d'inventorier d'une part, les sources déjà publiées, fut-ce de façon incomplète ; d'autre part, les manuscrits conservés dans les dépôts publics. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur plusieurs instruments de recherches. Le Catalogue collectif de France, ainsi que celui de la Bibliothèque nationale de France, ont fourni d'utiles références. En outre, la consultation de la base de données en cours de constitution de notre GDR fut très précieuse. Au total, ce sont 119 références qui ont pu être rassemblées<sup>8</sup>. Il convient de préciser que ce travail, toujours en cours, ne prétend pas être exhaustif. Sur cet ensemble, soixante-trois des auteurs sont des curés, soit 53 % du total. Trente-cinq ont la qualité de chanoine, soit 29,4 % du total. Trois occupent les fonctions de vicaire (2,5 %), trois autres sont des prêtres bénéficiaires ou sociétaires. Enfin, le statut exact de quinze scripteurs (12,6 %) n'a pu être déterminé. Cependant, les mentions « prêtre » ou « ecclésiastique » notamment permettent de les rattacher indubitablement à notre corpus.

La répartition géographique rejoint la cartographie précisée notamment par Michel Cassan<sup>9</sup>. Autrement dit, ces témoignages se retrouvent à peu près partout au sein de l'hexagone. Néanmoins, leur présence est beaucoup plus affirmée au sud de la célèbre ligne Genève-Saint-Malo qui marque la séparation entre une France du sud et de l'ouest moins alphabétisée que sa partie la plus septentrionale. En effet, 83,3 % des auteurs se trouvent au sud de cette démarcation. En outre, le poids du quart sud-est du pays est à souligner, puisque ces provinces rassemblent 25,4 % du total.

Par ailleurs, les quelques sondages effectués pour les périodes précédentes, essentiellement les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles confirment les conclusions de Jean Tricard qui estime que « le grand siècle des livres de raison français est le xvii<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup> ». La différence principale par rapport à l'évolution générale qui voit le genre décliner dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, avant de péricliter plus franchement après 1750, est le maintien du niveau de rédaction de ces documents. En effet, il semble qu'il faille attendre le dernier quart du xviii<sup>e</sup> siècle pour enregistrer un recul beaucoup plus net. Cette évolution serait-elle un indicateur qui ferait du clergé un conservatoire du genre ? La question reste posée.

---

<sup>8</sup> Par ailleurs, nous remercions beaucoup Nicole Lemaitre qui a bien voulu nous transmettre le résultat de ses recherches conduites à partir de l'inventaire des manuscrits des bibliothèques publiques de France (voir note 5).

<sup>9</sup> Michel Cassan, « Les livres de raison, invention historiographique, usages historiques », dans Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2005, p. 15-28.

<sup>10</sup> Jean Tricard, « Les livres de raison français au miroir des livres de famille italiens : pour relancer une enquête », *Revue historique*, t. CCCVII/4, 2002, p. 993-1011.

Au début du siècle dernier, Maurice Dumoulin semblait surpris de compter parmi les scripteurs des gens d'Église « indifférents par définition aux choses du siècle » écrivait-il. Un siècle plus tard, le chercheur peut-il éprouver le même étonnement ? Non, car il paraîtrait pour le moins saugrenu d'écrire de façon aussi abrupte que les clercs de l'époque de la Réforme catholique étaient par essence indifférents à la société de leur temps. En revanche, la question reste de savoir comment ce type d'écrits s'inscrit dans la définition habituelle du livre de raison comme livre de famille. En effet, les travaux les plus récents, ceux de Jean Tricard ou bien de Sylvie Mouysset, témoignent suffisamment du fait que « l'absence d'enfant et d'héritier rend sans objet la rédaction du livre de raison<sup>11</sup> ». C'est donc le caractère « multi-générationnel » de la source qui est en cause<sup>12</sup>. Indubitablement, le scripteur ecclésiastique n'écrit pas pour ses descendants, avec la volonté de transmettre tout un patrimoine mémoriel familial. Avant toute chose, il rend compte à lui-même de l'administration de ses biens, de ses faits et gestes, mais aussi de ses sentiments. L'annotation du notaire Étienne Borelly est, à cet égard, révélatrice des motivations premières des rédacteurs. Après la mort de son fils, le notable nîmois justifie désormais son peu d'empressement à prendre soin de son registre en signalant, que « n'ayant plus de successeurs, je ne me soucie plus de rien », et d'ajouter comme ultime argument, « n'ayant qu'un fils qui est prestre<sup>13</sup> ». Le fait est que le clerc ne peut s'inscrire dans une longue chaîne de scripteurs comme autant de courroies de transmission de la mémoire familiale. Les rares exemples que nous pouvons citer d'une utilisation suivie du même livre concernent tout d'abord, le curé périgourdin Joseph Ranouilh des Alois (1712-1763). Or il s'agit là d'un cas très particulier d'un homme ayant accédé au sacerdoce à la suite de son veuvage. Après sa mort, survenue en 1763, son gendre puis sa fille poursuivent la rédaction de son livre<sup>14</sup>. Une autre situation est révélée par un autre curé du diocèse de Périgueux, celui de Tamniès François Secrestat, dont le neveu Jean, également prêtre, est le continuateur en 1680 de l'œuvre de son oncle<sup>15</sup>.

<sup>11</sup> Pour la citation, voir J. Tricard, *op. cit.*, p. 1001. Voir également, Sylvie Mouysset, « De père en fils : livre de raison et transmission de la mémoire familiale (France du sud, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle), dans N. Lemaître (dir.), *Religion et politique dans les sociétés du Midi*, Paris, CTHS, 2003, p. 139-151 ou encore « Six personnages en quête de mémoire : le livre de raison de la famille Perrin (Rodez, 1579-1710) », *Études aveyronnaises*, 2004, p. 209-244.

<sup>12</sup> L'expression est empruntée à Raul Mordenti, « Les livres de famille en Italie », *Annales HSS*, 2004, p. 785-804.

<sup>13</sup> Cité par J. Tricard, *op. cit.*, p. 1001, d'après Robert Sauzet, *Le Notaire et son roi, Étienne Borelly (1633-1718), un Nîmois sous Louis XIV*, Paris, Plon, 1998, p. 10.

<sup>14</sup> La transcription et une première analyse de ce texte sont données par Hanna Soualhine, *Les Écrits du for privé en Périgord à l'époque moderne (xv<sup>e</sup> siècle-1830)*, TER, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2004.

<sup>15</sup> Document répertorié par H. Soualhine, (Arch. dép. de la Dordogne, 2 E 1907/1).

En réalité, ce constat omet un peu trop rapidement la dimension financière qui accompagne le livre de raison. Dans ces conditions, pourquoi un homme fut-il au service de Dieu, aurait-il négligé de tenir ses comptes ? Cela serait oublier la dimension patrimoniale du bénéfice ecclésiastique sous l'Ancien Régime. En outre par la même, le scripteur démontre, s'il en était besoin, que ce faisant il est bien homme de son temps. Ainsi, sa démarche suggère qu'il s'inscrit pleinement dans des cercles familiaux et communautaires. Cela est vrai lorsqu'il met ses biens et son savoir à la disposition des siens. Bien plus, lorsque ces écrits se confondent avec les registres paroissiaux, il s'érige en témoin des événements de son temps<sup>16</sup>. Dans ce cas, il est bien le relais de la mémoire mais d'une mémoire collective au service de la communauté tout entière. Le destinataire n'est plus alors le fils, l'héritier mais son successeur à la tête de paroisse, en tant que communauté des fidèles. Il ne rompt donc pas les liens de solidarité inter-générationnelle. Cette évocation pose, de façon essentielle, la question de la nature du for privé ecclésiastique. Il est à la fois « livre de raison », mais également « journal » ou encore « mémorial<sup>17</sup> ». Ce problème des titres, et surtout des fonctions et des usages de ces documents, mérite une vraie attention qui nécessite une consultation approfondie de chaque pièce<sup>18</sup>. Il convient donc d'avoir à l'esprit ces caractères avant de s'interroger, dans un premier temps, sur les préoccupations religieuses de ces clercs des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

---

<sup>16</sup> Alain Croix avait déjà souligné tout l'intérêt des mentions marginales renfermées dans les registres paroissiaux (*Moi, Jean Martin, recteur de Plouvellec. Curés « journalistes » de la Renaissance à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Apogée, 1993). Au-delà du caractère anecdotique, ces relations doivent permettre de cerner certains traits de mentalité. Voir entre autres, A. de Trémaux et Nouel, « Copie du journal d'un vicaire de Souday de 1580 à 1632 », *Bulletin de la société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, t. XXIV, 1885, p. 269-324 ; Dupuy et Charvot, « Journal d'un curé de campagne (1712-1765) », *Annales de Bretagne*, t. 5, 1890, p. 386-445 ou encore Paul Caraman, « Le journal d'un curé de campagne (1763-1792) », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 6<sup>e</sup> année, 1913, p. 329-343.

<sup>17</sup> Citons, pour exemple, Henry Ponroy, « Journal de Mathieu Perrot, chanoine prébendé de la cathédrale de Bourges, 1662-1703 », *Mémoires de la société des Antiquaires du Centre*, t. XX, 1893-1894, p. 55-269 et Émile Fassin, « Mémorial de Messire Jehan Barbier et Pierre Chaix, doyens de Notre-Dame la Major d'Arles », *Revue sextienne*, 7<sup>e</sup> année, 1886, p. 63-70, 81-87, 97-103, 129-135, 145-152 et 161-168.

<sup>18</sup> Ce travail n'a pu donner lieu à une analyse rigoureuse dans la mesure où il nécessite une consultation de chaque document. En effet, les bases de données, aussi complètes soient-elles, ne permettent pas systématiquement de rattacher assurément les écrits à tel ou tel genre. Les titres référencés ne sont pas toujours de la main de l'auteur. Il s'agit aussi de titres attribués à posteriori par des archivistes, des conservateurs ou des éditeurs. L'extrême dispersion des lieux de conservation oblige donc à réaliser un véritable tour de France qui, de fait, n'a pu être effectué.

## De l'*Opus Dei*

En matière de discipline ecclésiastique, la grande œuvre réformatrice insufflée par le concile de Trente est de transformer chaque aspirant au sacerdoce en un prêtre « digne et conscient de son état<sup>19</sup> ». Tout au long du xvii<sup>e</sup> siècle, cet idéal entend s'adresser au curé, mais également aux autres membres du clergé, tels que les chanoines qui ne sont pas obligatoirement dans l'ordre de la prêtrise. Dans ces conditions, l'étude des écrits du for privé est-elle de nature à pénétrer la sphère de la piété intérieure, qui se doit d'être le moteur de l'action de cet homme au service de l'*Opus Dei* ? Cette question peut être envisagée, à la fois, sous l'angle des pratiques et des exercices de piété propres à l'individu, mais également à travers le prisme de ses activités pastorales.

Le statut du scripteur pourrait laisser croire que la part consacrée à la religion, dans toute sa dimension, revêt un caractère essentiel, voire omniprésent. Étudiant le livre de raison d'un chanoine de Cavaillon Jean-Gaspard de Grasse, rédigé entre 1664 et 1684, Frédéric Meyer a relevé que sur un ensemble de 493 occurrences, 28,8 % relèvent du domaine religieux<sup>20</sup>. Pour ma part, travaillant actuellement sur un document contemporain puisque tenu, entre 1650 et 1680, par un chanoine de la cathédrale de Clermont Antoine Dufourt (mort en 1680), j'ai noté qu'un peu plus de 10 % seulement des 514 notations concernent la sphère religieuse. Le pourcentage est ici particulièrement faible. Dans le même temps, plus de la moitié des mentions (54 % exactement) a trait à la tenue des comptes, alors même que le chanoine consacre l'autre moitié de ses feuillets au suivi méticuleux de ses deniers<sup>21</sup>. Preuve s'il en était besoin que le livre de raison est pour une bonne part un livre de comptes. Or sensiblement à la même époque, son confrère de Cavaillon emploie un peu plus du quart de ses mentions à ces mêmes questions. Comment expliquer ces différences ? En vérité, l'historien se trouve bien démuni car si le livre de raison répond à une démarche commune, son architecture peut varier considérablement d'un auteur à un autre. Un siècle plus tard, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, le curé Jacques-César Ingrand ne consacre-t-il pas 40 % de son livre à ses maladies, au milieu d'un certain nombre de considérations liées à ses affaires de famille ou bien à

<sup>19</sup> Sur toutes ces questions, voir notamment Nicole Lemaitre (dir.), *Histoire des curés*, Paris, Fayard, 2002.

<sup>20</sup> F. Meyer, *op. cit.*, p. XXX. Cependant, une étude fine du livre permet à l'auteur de montrer combien ce dernier « reflète les valeurs morales d'un clerc épris de modération » (voir son article, « *Moderato cantabile*. Morale et vision du monde d'un chanoine de Cavaillon au xvii<sup>e</sup> siècle », dans Louis Châtellier et Philippe Martin (dir.), *L'écriture du croyant*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 79-92).

<sup>21</sup> Bibliothèque communautaire et inter-universitaire de Clermont-Ferrand, Ms 1094, 60f<sup>o</sup>.

la gestion de ses propriétés<sup>22</sup>. Dans le même temps, lorsque le for privé se fait davantage « Journal » ou « Mémorial » plutôt que livre de raison, sa dimension religieuse peut s'en trouver renforcée. Ainsi, un chanoine de la collégiale de Saint-Quentin, Charles de Croix (1625-1688) est l'auteur d'un journal tenu avec régularité entre 1645 et 1685. Ce dernier rassemble 680 occurrences. Quatre thèmes majeurs peuvent être dégagés : la religion qui rassemble 45,4 % des mentions, les événements locaux 33,7 %, les événements ayant une portée nationale 16,6 % et enfin les affaires personnelles du scripteur, soit seulement 4,3 % des notices<sup>23</sup>. Le contraste est saisissant et montre combien ces deux types de source sont l'une et l'autre à considérer tout à fait différemment.

Si ce constat vaut sur le plan purement quantitatif, il n'en est pas moins vrai d'un point de vue qualitatif. En effet, sans se référer à un bilan chiffré précis, on peut être surpris de voir combien paradoxalement, alors que le principal trait commun aux scripteurs est d'être d'Église, Dieu se trouve parfois être le grand absent du livre.

Ainsi, à titre d'exemple, le portrait que l'on peut brosser, dans les années 1750-1760, du chanoine Jean-Baptiste Boucher des Ormes (1703-1785), en fonction à la cathédrale de Châlons-en-Champagne, est particulièrement significatif. Ses annotations sont toujours nombreuses lorsqu'elles traitent de la gestion temporelle des affaires religieuses, elles sont beaucoup plus discrètes à l'égard du domaine spirituel. Ainsi, elles ne renseignent guère, par exemple, sur la pratique sacramentaire de Jean-Baptiste Boucher. Alors que nous savons, que depuis les débuts du XVII<sup>e</sup> siècle, les chapitres canoniaux enjoignent leurs membres à communier lors des fêtes solennelles, des grandes processions ou bien à l'occasion des élections décanales<sup>24</sup>. Mais après tout, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette absence n'est-elle pas le signe que ces pratiques, devenues désormais

---

<sup>22</sup> D'après les calculs de C. Escanecrabe, éditeur de Jacques César Ingrand, *Mémoires*, Bonnes, Les Gorgones, 1999, exploités par Isabelle Robin-Romero, « La santé dans les écrits privés au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ?*, op. cit., p. 165-183. J.-C. Ingrand n'est pas le seul ecclésiastique à se soucier de sa santé. Voir les considérations de cette nature qui ponctuent régulièrement les écrits du curé Courtet, du diocèse de Tulle (« Extraits du journal personnel du sieur Courtet, prêtre du Bas Limousin, 1654-1661 » dans Louis Guibert, *Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois*, Limoges-Paris, Ducourtieux-Picard, t. 2, 1903, p. 101-114) ou encore du chanoine champenois Jean-Baptiste Boucher (Docteur Carrière, « Observation personnelle de maladie par un ancien chanoine de Châlons-sur-Marne », *Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, t. 25, 1933-1934, p. 186-196).

<sup>23</sup> Henry Cardon, *Extraits du journal de Charles de Croix, chanoine de l'église collégiale de Saint-Quentin (3 février 1645-3 octobre 1685)*, Saint-Quentin, Ch. Poette, 1904.

<sup>24</sup> Voir notamment, Philippe Loupès, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, EHESS, 1985, p. 332.

habituelles, ne méritent plus d'être mentionnées<sup>25</sup> ? De même, les préoccupations religieuses et pastorales semblent remarquablement absentes du livre du curé de Négrondes, Joseph Ranouilh des Alois. Alors que paradoxalement celui-ci faisait état, avant son accès au sacerdoce, de références religieuses notamment à travers un certain nombre d'invocations à la Sainte Trinité.

À l'inverse, l'étude du volumineux journal en cours de publication, du curé vellave Hugues Aulanier (1601-1691), qui court depuis 1638 jusqu'à sa mort en 1691, permet de voir comment sa personnalité se rapproche peu à peu de la figure idéale du bon prêtre, spécialement à partir des années 1660. Comment expliquer ces changements ? Car il semble bien que le regard porté par Aulanier sur sa charge ait été modifié. Cette attitude nouvelle est-elle à mettre en relation avec son âge ? Hugues Aulanier a alors une soixantaine d'années. Peut-être entend-t-il racheter sa conduite passée ? Néanmoins, cette nouvelle orientation n'a-t-elle pas également un lien étroit avec les efforts déployés, dans le cadre de la Réforme catholique, afin de forger un clergé toujours plus digne de son état ?

En effet, peu à peu, on découvre un prêtre de plus en plus convaincu de la spécificité de sa vocation, ainsi que des devoirs liés à sa fonction. Le curé Aulanier est un participant assidu des assemblées synodales au cours desquelles il entend des discours sur « la dignité sacerdotale et de l'état que nous en devons faire » (24 avril 1664). Par ailleurs, progressivement, il engage la lutte contre « l'ignorance du peuple ». La décennie 1660 voit se multiplier les leçons sur la doctrine chrétienne, selon une moyenne mensuelle de cinq séances, alors que pour la décennie précédente ce même chiffre s'établit à trois leçons. Cet effort catéchistique porte sur différentes matières : « sur le baptême » (10 juin 1663), « sur le sacrement d'extrême onction » (15 juin 1664) ou encore à propos « du saint sacrement de confirmation et de la sainte messe » (27 juin 1666). L'abbé Aulanier manifeste une réelle sollicitude à l'égard des plus jeunes. Il lui importe de « bien enseigner [sa] petite jeunesse ». Pour autant, ces considérations font-elles d'Hugues Aulanier un bon curé selon l'idéal tridentin ? Le portrait que l'on peut dresser est sans doute en demi-teinte. Le prêtre est devenu plus exigeant envers lui-même et envers ses fidèles, mais l'homme est tout aussi âpre à défendre ses intérêts temporels : cet argent qui se gagne « à la sueur de [son] visage » (27 septembre 1665)<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> Arch. départ. de la Marne, F 131. Ce beau document a donné lieu à plusieurs études parmi lesquelles il convient de mentionner les suivantes : Catherine Marion, « Le train de vie d'un chanoine châlonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle au travers du livre de raison de J.-B. Boucher (1749-1776) », *Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, t. 108, 1993, p. 167-195 et Caroline Bon, *Le Livre de comptes de Jean-Baptiste Boucher, chanoine de Châlons-en-Champagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise, Université de Reims, 1998.

<sup>26</sup> Ce journal est en cours d'édition. Les volumes parus sont les suivants : *Moi Hugues Aulanier. Journal de l'abbé Aulanier, curé du Brignon (1638-1691)*, t. 2 (1641-1650), t. 3 (1651-1655),

Au moment de nous intéresser aux activités profanes de ces ecclésiastiques, cette dernière annotation témoigne de préoccupations qui restent au cœur de leurs affaires temporelles. Pour autant, cela les éloignent-ils tout à fait de leur vocation sacerdotale ?

### ... au service de la communauté tout entière

Nous envisagerons principalement cet aspect selon deux approches qui, à la lecture des documents, semblent tout à fait essentielles. Elles concernent d'une part, le cercle familial ; d'autre part, la communauté des fidèles. Le premier aspect rappelle le caractère familial et patrimonial du livre de raison. Ici, ce sont les sœurs, les frères et surtout les nièces et les neveux qui apparaissent régulièrement. Frédéric Meyer remarque à quel point Jean-Gaspard de Grasse manifeste une véritable affection envers ses nièces, tout particulièrement en faveur de Barbe. Il prend en charge son éducation et lui lègue la moitié de ses biens au moment de son mariage. Le chanoine de Clermont Antoine Dufourt, dont 13 % des occurrences concernent sa parenté, agit de même avec ses neveux. Ainsi, c'est lui qui leur dispense les premiers rudiments d'instruction. Puis, il se charge soit de parfaire leur éducation, soit de leur trouver un contrat d'apprentissage. Jehan Dufourt, tonsuré en 1650, réside durant les années 1655-1657 à Paris comme pensionnaire chez un membre d'une famille auvergnate les De La Grange, dont l'un des fils est installé dans la capitale comme homme de loi. En 1658, son frère Antoine, pour sa part, est envoyé en apprentissage chez Maître François Barthélémy, tailleur chaussetier, à raison de 40 livres par an. Antoine Labroa (1709-ap.1782), chanoine attaché au service de la Sainte Chapelle de Riom est également très proche de sa nièce Thérèse, dont il favorise l'établissement en lui constituant, à la faveur de son mariage contracté en 1768, une dot de 4 000 livres. Thérèse décédée prématurément en 1773, Antoine Labroa reporte son affection sur ses petits-neveux, non sans ressentir quelques insatisfactions. À propos de l'un d'entre eux Michel, en pension chez lui, il écrit :

à l'âge de six ans, [il] connaissait un peu ses lettres, mais ne sachant pas un mot de français et presque pas de prières.

Il finit par le renvoyer chez son père<sup>27</sup>. Le champenois Jean-Baptiste Boucher paraît également avoir éprouvé une affection certaine pour ses neveux, dont il

---

t. 4 (1656-1661), t. 5 (1662-1667), t. 6 (1674-1680), publié par Sylvère Heuzé, sous la direction de Martin de Framond et d'Yves Soulingeas, Le Puy-en-Velay, La Borne, 1987, 1990, 1995, 2000, 2005.

<sup>27</sup> P. Grellet de la Deyte, « Livre-journal d'Antoine Labroa, sieur Dutrieu, chanoine de la Sainte-Chapelle royale de Riom », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, t. 83, 1964, p. 11-26. Antoine Labroa est ordonné prêtre en 1733 (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 66).

pourvoit à l'installation. En revanche, lorsqu'il évoque son frère Pierre-Louis, ce ne sont que récriminations et réprobations envers ce frère :

qui depuis près de trente ans n'a point travaillé de son métier de tanneur, qui a passé tout ce temps dans l'ivrognerie, et la fainéantise.

Ainsi, il relate cet épisode au cours duquel son frère :

m'étant venu dire qu'il étoit dans une extrême nécessité [...], je lui ai donné un écu de 3 livres, et je lui ai fais faire une paire de souliers neufs, qui m'a couté 4 livres,

et de conclure par la phrase suivante, « à condition qu'il ne paroîtra plus jamais devant moi » (14 février 1754). Cette attitude qui peut sembler d'une grande dureté s'explique par le fait que notre chanoine ne pardonne pas à son aîné sa déchéance sociale. Pourtant, les liens fraternels et plus largement ceux de l'entraide et de la solidarité familiale ne sont pas totalement rompus. Voyant que son frère a repris son métier de tanneur chez son fils, mais que, miséreux, il est logé à l'hôpital général, le chanoine Boucher est de nouveau prêt à l'aider et lui fait confectionner un habit de la valeur de 49 livres. En définitive, ces marques de soutien envers les siens rapprochent parfois l'homme d'Église de la stature du *pater familias* garant de l'ordre et de la discipline sociale. Il est également celui qui gère les intérêts des uns et des autres en « bon père de famille », selon l'expression consacrée. Plus globalement, il veille au maintien de l'honneur familial.

Ce trait de mentalité n'est pas absent du rôle dévolu au pasteur des âmes lorsqu'il considère sa paroisse au même titre que son entourage familial. À ce propos, le livre de raison d'Étienne-Joseph de Harambillet (1724-1808), à la tête de la paroisse d'Ixassou dans le diocèse de Bayonne entre 1753 et 1779, est particulièrement instructif. Ce document témoigne des multiples fonctions remplies par un prêtre, afin de répondre aux diverses sollicitations de ses fidèles. De fait, selon les besoins, il se transforme en véritable agent d'affaires, chargé de gérer les biens de certains de ses ouailles retenus en mer pendant de longs mois<sup>28</sup>. Un siècle plus tôt, son confrère auvergnat Antoine Grelière, curé de La Salvetat dans le diocèse de Saint-Flour, remplissait les mêmes fonctions en faveur d'émigrés partis chercher fortune en Espagne<sup>29</sup>. Le curé est un homme de confiance. Ainsi, Étienne-Joseph de Harambillet se voit confier diverses sommes dans l'attente du règlement de certains différends. Entre 1767 et 1773, ce ne

<sup>28</sup> Anonyme, *Une paroisse basque et son curé au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après un livre de raison de 1767 à 1804*, Bayonne, L. Lasserre, 1896. Fils d'un notaire royal, ordonné en 1750, il succède à son oncle Jean de Harambillet en 1753.

<sup>29</sup> Arch. dép. du Cantal, 109 F 6, journal tenu entre 1669 et 1689.



sont pas moins de 16 000 livres qui sont déposées entre ses mains. Une de ses paroissiennes Marie d'Uharretou, « se sentant malade », lui remet en secret 240 livres, afin qu'il en dispose « en faveur de celui de ses enfants qu'[il] verra plus tard dans la peine », au cas où cette pénitente viendrait à mourir. Mission bien délicate que celle-ci ! En outre, jouissant de revenus supérieurs en moyenne à la majorité des habitants, le curé est le mieux à même d'être l'un des principaux acteurs du crédit rural, en évitant aux paysans de recourir à des taux usuraires, voire en leur épargnant toute pratique du prêt à intérêts. Étienne-Joseph de Harambillet, qui dispose de ressources annuelles très confortables de plus de 4 000 livres, est particulièrement à même de donner la possibilité à ses ouailles d'acheter du bétail en dehors des circuits habituels du crédit. Pour sa part, Antoine Dufourt pratique régulièrement des avances de numéraires à sa servante, à son vigneron et même à sa bouchère afin, par exemple, qu'elle puisse s'acquitter du paiement de la taille.

Par ailleurs, au détour des pages, on rencontre une autre posture de la figure sacerdotale, celle du curé en tant que médiateur social<sup>30</sup>. Transportons-nous à nouveau à Itxassou. Très souvent, Étienne-Joseph de Harambillet se trouve dans la situation de temporiser les conflits pouvant survenir, par exemple, à la suite de la rupture de fiançailles. Le 7 juillet 1767, il inscrit l'annotation suivante :

J'ai reçu 24 livres des mains du sieur Durbero et d'un autre particulier d'Espelette, pour les offrir au fils Celhai du présent lieu qui les avait données en arres de mariage à une héritière d'Espelette, laquelle ne veut plus se marier à lui. Le dit fils de Celhai les a laissés entre mes mains.

Or ces cadeaux, signes de la promesse d'une union future, sont très divers. Parfois, le prêtre se trouve dépositaire de « mouchoirs de soye » ou encore de « paires de bas de laine ». Espérons que celui-ci était récompensé pour ces bons offices. Car tel n'est pas toujours le cas. En 1741, son confrère Mammès Parisot (1673-1755), curé de Dinteville (1709-1755) dans le diocèse de Langres, ne pousse-t-il pas ce cri de dépit :

Si l'on connoissoit les cruels chagrins que les pasteurs ont à essuyer tant de la part des passions [*sic*] que des paroissiens, des parents et mesme des domestiques, on auroit beaucoup

---

<sup>30</sup> À propos de cette dimension de l'état sacerdotal, voir Anne Bonzon, « Accorder selon Dieu et conscience. Le rôle des curés dans le règlement des conflits locaux sous l'Ancien Régime », dans Antoine Follain (dir.), *Les Justices locales dans les villes et villages du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2006, p. 159-178 et Yves Durand, « Le curé médiateur social aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans Bernard Barbiche, Jean-Pierre Poussou et Alain Tallon (dir.), *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, Paris, PUPS, 2005, p. 715-730.

moins d'empressement à embrasser l'état ecclésiastique. Mon divin Sauveur, daignez leur accorder une sainte patience, l'amour de la retraite, la fuite des assemblées, si ce n'est pas une nécessité d'y paraître ! Seigneur ! Accordez[-le] aux pauvres curés des campagnes pour supporter le poids du redoutable ministère et les cruels chagrins qu'ils ont à essuyer de la part des mauvaises langues et des ingrats<sup>31</sup> !

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, culturellement et socialement, le curé est sans doute plus éloigné de la masse des fidèles. Pourtant, il reste toujours au cœur du tissu social un personnage essentiel, un recours apprécié. En cela, il a su répondre aux sollicitations d'une société qui, dans les dernières décennies du siècle, défend l'idée de l'utilité sociale de la religion.

Pour conclure, nous voudrions insister sur la richesse d'une source dont l'exploitation se doit d'être minutieuse. Les livres de raison, plus spécialement, renseignent sur la dimension d'une vocation sacerdotale dont le rayonnement ne peut pas être circonscrit à la sphère du religieux. Le curé, tout particulièrement, est certes homme de son temps. Mais, lorsqu'il se livre à des activités qui semblent l'éloigner de son état de prêtre ne répond-il pas aux aspirations de fidèles qui voient en lui non pas seulement l'homme de Dieu mais également l'homme du savoir, plus encore l'homme sage dans l'acception la plus large de l'expression. Bien entendu, cette source ne peut suffire à elle seule à rendre compte des mentalités et de leurs évolutions, mais elle fournit un apport, cette « vue de l'intérieur », soulignée par de nombreux auteurs, que l'historien du religieux ne peut plus ignorer.

---

<sup>31</sup> Arthur Daguin, « Les registres baptistaires », *Revue de la Champagne et de Brie*, t. 14, 1882, p. 26-32, 201-207 et 375-381 ; t. 15, 1883, p. 112-117 et 203-214. Cette citation se trouve p. 211. Sous ce titre un brin énigmatique se cache le journal du curé Parisot extrait des registres paroissiaux de sa paroisse. Ses annotations, fort riches, s'échelonnent depuis 1710 jusqu'en 1741.



## Liste des contributrices et contributeurs

F.-J. RUGGIU, professeur à l'Université Paris-Sorbonne (Centre Roland Mousnier, CNRS, UMR 8596)

P. EVEN, directeur du Département de la politique archivistique et de la coordination interministérielle, Direction des Archives de France

### Les écrits personnels : un thème de recherches européen

A. CASTILLO GÓMEZ, professeur à l'*Universidad de Alcalá* (Espagne)

R. MORDENTI, professeur à l'*Università degli Studi di Roma Tor Vergata* (Italie)

A. BAGGERMAN, professeure à l'*Erasmus Universiteit* de Rotterdam (Pays-Bas)

C. ULBRICH, professeure à la *Freie Universität* de Berlin (Allemagne)

S. ROSZAK, professeur à l'*Uniwersytet Mikołaja Kopernika* de Torun (Pologne)

Y. ZARETSKY, professeur à la *Russian State University for the Humanities* (Moscou, Russie)

### Écrire le secret de famille

J. TRICARD, professeur émérite à l'Université de Tours

S. MOUYSSET, professeure à l'Université de Toulouse (Framespa, CNRS, UMR 5136)

M. WREDE, maître de conférences à la *Justus-Liebig Universität* de Giessen (Allemagne)

J. AMELANG, professeur à l'*Universidad Autónoma* de Madrid (Espagne)

V. SIERRA BLAS, professeure à l'*Universidad de Alcalá* (Espagne)

L. MARTÍNEZ MARTÍN, doctorante à l'*Universidad de Alcalá* (Espagne)

### Solitudes et solidarités

E. ARNOUL, ingénieure d'études (Centre Roland Mousnier, CNRS-Université de Paris-Sorbonne, UMR 8596)

M. TRÉVISI, maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne

D. TAURISSON-MOURET, ingénieure d'études (Institut d'Histoire du Droit, CNRS, UMR 5815)

S. BEAUVALET, professeure à l'Université de Picardie Jules Verne

E. BERTHIAUD, doctorante à l'Université de Picardie Jules Verne

### Au plus près du secret des corps

Ph. LEJEUNE, maître de conférence émérite à l'Université de Paris XIII

Ph. RIEDER, maître chargé d'enseignement et de recherche, Institut d'Éthique Biomédicale, Université de Genève

P. TESTUD, professeur émérite à l'Université de Poitiers

M. HIMMESOËTE, doctorante

### **Ordres et désordres de soi dans les écrits du for privé**

- I. LUCIANI, maître de conférences à l'Université de Provence (Telemme, CNRS, UMR 6570)
- A. BÉROUJON, maître de conférence à l'Université de Grenoble 2 Pierre Mendès France (Larhra, CNRS, UMR 5190)
- V. PIÉTRI, maître de conférences à l'Université de Nice
- A. IUSO, professeure associée à *La Sapienza Università di Roma* (Italie) (Lahic (IIAC), CNRS, UMR 8177)

### **La religion dans les livres de raison**

- S. GOMIS, maître de conférences à l'Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand 2
- C. H. WINN, professeure à *Washington University in St. Louis* (États-Unis)
- Ph. MARTIN, professeur à l'Université Nancy 2
- F. MEYER, maître de conférences habilité à diriger les recherches à l'Université de Savoie
- R. BECK, maître de conférences à l'Université François-Rabelais de Tours

### **L'événement dans les écrits du for privé**

- V. GARRIGUES, docteur en histoire (Framespa, CNRS, UMR 5136)
- M. CASSAN, professeur à l'Université de Limoges
- L. PIMENOVA, maître de conférences à l'Université Lomonossov de Moscou (Russie)
- G. PICHARD
- H. BILLARD, doctorant à l'Université de Paris-Sorbonne

### **Éditer les écritures du for privé**

- C. NOUGARET, professeure à l'École Nationale des Chartes
- F. MARTINEAU, professeure à l'Université d'Ottawa (Canada)
- C. DAUPHIN, ingénieure de recherche (Centre de Recherches Historiques, CNRS, École des Hautes Études en Sciences Sociales, UMR 8558)
- D. POUBLAN, ingénieure d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Centre de Recherches Historiques, CNRS, UMR 8558)
  
- J.-P. BARDET, professeure émérite à l'Université Paris-Sorbonne (Centre Roland Mousnier, CNRS, UMR 8596)

# Table des matières

## Introduction

François-Joseph Ruggiu	
<i>Les écrits du for privé : une perspective européenne</i> .....	9
Pascal Even	
<i>Un partenariat scientifique fructueux : l'enquête nationale sur les écrits du for privé</i> .....	19

## PARTIE I

### Les écrits personnels : un thème de recherches européen

Antonio Castillo Gómez (traduction par Thomas Bosc)	
<i>Les écrits du for privé en Espagne de la fin du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Bilan et perspectives</i> .....	31
Raul Mordenti	
<i>La contribution de la critique littéraire aux recherches sur les « Livres de famille » italiens et BILF, la Bibliothèque Informatisée des Livres de Famille</i> .....	49
Arianne Baggerman	
<i>Travellers in time. Nineteenth-century autobiographers and their fight against forgetting</i> .....	65
Claudia Ulbrich	
<i>Les écritures de soi dans une perspective transculturelle. Pistes de recherche en Allemagne</i> .....	81
Stanisław Roszak	
<i>Les écrits du for privé en Pologne. Les recherches sur les livres silva rerum</i> .....	91
Yuri Zaretsky	
<i>Questioning old russian autobiographical writings</i> .....	103

PARTIE II

Écrire le secret de famille

Jean Tricard

*Des secrets politiques et religieux aux secrets intimes : les expressions de l'aveu dans les livres de raison (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles).....* 135

Sylvie Mouysset

« J'ay deschiré les pages cy dessus pour raizons à moy regardant » : le secret de famille dans les écrits du for privé français (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)... 147

Martin Wrede

*Entre honte et honneur. Ruptures de la mémoire et devoir de continuité dans les Maisons nobles à l'époque moderne.....* 161

James S. Amelang

*A room of one's own: keeping writings private.....* 175

Verónica Sierra Blas & Laura Martínez Martín

*Le voyage des mots. Lettres d'émigrés et secrets de famille (Espagne et Amérique, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) .....* 185

PARTIE III

Solitudes et solidarités

Élisabeth Arnoul

*La vie sans elle. Veuvage et solitude des hommes dans la France moderne.....* 207

Marion Trévisi

*Solitudes et solidarités dans une famille noble du XVIII<sup>e</sup> siècle, les d'Estourmel.....* 227

Dominique Taurisson-Mouret

*Solitude et espaces relationnels du chevalier de Corberon Paris-Saint-Pétersbourg-Paris (1775-1781).....* 247

Scarlett Beauvalet

*Les couples séparés à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle.....* 267

Emmanuelle Berthiaud

*Les solidarités autour des femmes enceintes dans les écrits du for privé aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.....* 283

## PARTIE IV

**Au plus près du secret des corps**

Philippe Lejeune	
<i>Célestin Guittard, diariste malade</i> .....	303
Philip Rieder	
<i>Soi et santé : écrire ses maux au siècle des Lumières</i> .....	315
Pierre Testud	
<i>Présence du corps dans le Journal de Rétif de la Bretonne</i> .....	331
Marilyn Himmesoëte	
<i>Écrire son corps. Parcours dans les journaux personnels français d'adolescents du XIX<sup>e</sup> siècle</i> .....	345

## PARTIE V

**Ordres et désordres de soi dans les écrits du for privé**

Isabelle Luciani	
<i>Estant ce que je suis... Du recueil savant au récit de soi : l'écriture quotidienne de François Rebatu (1588-1662)</i> .....	359
Anne Béroujon	
<i>Écriture, lecture et folie : le cas du conseiller Pierre Bouscault au XVII<sup>e</sup> siècle</i> .....	381
Valérie Piétri	
<i>Les « barbouillages » du comte de Thorenc : écriture et frustrations sociales d'un moraliste de province</i> .....	395
Anna Iuso	
<i>Dé-chiffrer l'intimité. Les ressources inattendues d'un livre de raison contemporain</i> .....	419

## PARTIE VI

**La religion dans les livres de raison**

Stéphane Gomis	
<i>Le « sacré » et le « profane » dans les écrits de clercs français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i> .....	431



Colette H. Winn

*La Genealogie de Messieurs du Laurens écrite par moy  
Jeanne du Laurens (1631) et l'économie du salut*..... 443

Philippe Martin

*Lire-écrire en dévotion*..... 457

Frédéric Meyer

*Des livres de raison en Savoie : l'indifférence religieuse ?*..... 475

Robert Beck

*Témoigner de sa foi. La place de la religion dans le livre de raison  
d'un maître passementier bavarois au XIX<sup>e</sup> siècle*..... 489

## PARTIE VII

### L'événement dans les écrits du for privé

Véronique Garrigues

*Les troubles avengutz a Gaillac (1559-1574) : les « Mémoires »  
du chanoine Blouin*..... 509

Michel Cassan

*La mort d'Henri IV au miroir des écrits du for privé*..... 519

François-Joseph Ruggiu

*Un événement de la Fronde ? La mort de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre  
dans les écrits du for privé français* ..... 535

Ludmila Pimenova

*L'événement dans un journal de voyages. La France à la veille et au  
début de la Révolution, vue et décrite par la princesse Golitzine*..... 555

Georges Pichard

*Perception et objectivation des faits d'environnement dans les livres  
de raison du Sud-Est méditerranéen français*..... 573

Hugo Billard

*La procession de la châsse de sainte Geneviève, un indicateur social  
en temps de risques naturels (XVIII<sup>e</sup> siècle)*..... 593

## PARTIE VIII

**Éditer les écritures du for privé**

Christine Nougaret

*Éditer les livres de raison et les journaux ordinaires : l'ecdote au service de l'historien*..... 607

France Martineau

*Les écrits privés : du manuscrit à la contextualisation* ..... 613

Cécile Dauphin et Danièle Pouban

*Édition électronique d'une correspondance familiale du XIX<sup>e</sup> siècle*..... 631

**Conclusion**

Jean-Pierre Bardet

*Pour dire quelque chose sur nos conduites érudites*..... 645

Liste des contributrices et contributeurs..... 651

« *Mémoires Vives* »  
dirigée par Michel Figeac,  
professeur d'Histoire moderne à  
l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

**Dans la même collection,**

Anne de MATHAN, *Mémoires de Terreur : l'An II à Bordeaux*, 2002.

Sophie DESCAT, *Le Voyage d'Italie de Pierre-Louis Moreau : journal intime d'un architecte des Lumières (1754-1757)*, 2004.

Caroline LE MAO, *Chronique du Bordelais au crépuscule du Grand Siècle : le Mémorial de Savignac*, 2004.

Paul BUTEL (édité par), *Un officier et la conquête coloniale. Emmanuel Ruault (1878-1896)*, 2007.

Véronique LARCADE, *Un Gentilhomme-campagnard entre l'histoire et le crépuscule. Journal de Philippe Tamizey de Larroque (1889-1898)*, 2008.

Monique CUBELLS (édité par), *Mémoires de Charles de Grimaldi. Marquis de Régusse, Baron de Roumoules, Président au Parlement d'Aix*, 2008.

Achevé d'imprimer  
par Pleine Page  
à Bordeaux  
en janvier 2010



HISTOIRE

MÉMOIRES  
VIVES

Depuis 2003, le Groupe de Recherches « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 » ([www.ecritsduforprive.fr](http://www.ecritsduforprive.fr)) travaille sur les livres de raison, les livres de famille, les diaires, les mémoires, les autobiographies, les journaux de toute nature (personnel ou « intime », de voyage, de campagne, de prison...). Il analyse aussi tous les textes qui, produits en dehors des institutions, témoignent d'une prise de parole personnelle d'un individu, sur lui-même, les siens, sa communauté. Ce volume marque la prise de conscience de la dimension européenne de la recherche sur les écrits du for privé et il fait intervenir, à côté de spécialistes français, des membres des équipes qui, en Allemagne, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne ou encore en Russie, portent les mêmes interrogations historiques. C'est donc à une véritable enquête européenne sur les écrits du for privé qu'appelle le présent ouvrage.

**Jean-Pierre Bardet**, spécialiste de démographie historique, professeur émérite à l'Université de Paris-Sorbonne et **François-Joseph Ruggiu**, spécialiste d'histoire de la famille, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, dirigent le Groupe de Recherches n° 2649 du CNRS « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 ». **Elisabeth Arnoul** est ingénieure d'études au CNRS (Centre Roland Mousnier, UMR 8596). Elle coordonne les activités scientifiques du GDR n° 2649.

Illustration de couverture : Livre de raison de Pierre Michel, de Salon-de-Provence, 1610. Archives Nationales, 495 AP 2.  
Cliché : Elisabeth Arnoul.

P  
U  
B

32 €

ISBN : 978-2-86781-560-7



9 782867 815607